

## Règlement des griefs

---

DATE :	Les 24 et 25 avril 2026
HEURES :	De 9 h à 16 h
OÙ? :	Édifice FTQ Salle Pichette-Noël 5000, boul. des Gradins Québec QC G2J 1N3
RESPONSABLE :	Mélanie Desrosiers Conseillère syndicale

---

**Cette formation est offerte aux districts 3 (Québec), 5 (Saguenay/Lac St-Jean/Chibougamau/Chapais) et 8 (Gaspésie/Côte-Nord/Îles-de-la-Madeleine)**

Cette formation renouvelée est essentielle pour les délégué-e-s syndicaux et autres représentant-e-s en milieu de travail ou pour les membres qui veulent mettre leurs connaissances et leurs compétences à contribution pour régler des problèmes dans le lieu de travail. Cette formation constitue une mise à jour inestimable pour les représentant-e-s chevronné-e-s ou une introduction à la solution des problèmes et aux règlements des griefs pour les nouveaux délégué-e-s syndicaux ou pour ceux qui aspirent à le devenir.

Vous apprendrez ce qu'est un grief, examinerez l'importance du grief comme mécanisme de solution des problèmes. Le « devoir de juste représentation » est une obligation importante et tous les représentant-e-s doivent savoir ce que cela signifie.

Vous maîtriserez une nouvelle approche systématique et des mécanismes qui vous aideront à examiner à fond chaque problème.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 7 avril 2026, 12 h**

**Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.**

*Dans le cadre de cette formation, nous prendrons en considération les critères suivants si nous devons sélectionner des participant-e-s : l'expression de genre, les groupes d'équité, les Éléments, les Sections locales à charte directe et un membre par section locale.*

*Selon les politiques nationales de l'AFPC présentement en vigueur, vous devez ne présenter aucun symptôme grippal pour participer aux réunions en présentiel. Cette directive est sujette à changement suivant l'évolution de la situation.*

***Pour vous inscrire :***

Faites parvenir le formulaire d'inscription rempli ci-joint ou sur le site [www.afpcquebec.com](http://www.afpcquebec.com) sous l'onglet « Éducation ».

Par courriel : [greniern@psac-afpc.com](mailto:greniern@psac-afpc.com)

Par télécopieur : (418) 666-6999

